

DISCOURS D'OUVERTURE DE L'ATELIER PARLEMENTAIRE PAR MME  
MARGRET KIENER NELLEN, CONSEILLÈRE NATIONALE (SUISSE),  
REPRÉSENTANTE DU PRÉSIDENT DE L'UIP SUR LE THEME :

*LE RENFORCEMENT DU RÔLE DES PARLEMENTAIRES DANS LA  
MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE L'EXAMEN  
PÉRIODIQUE UNIVERSEL*

\*\*\*\*\*

Au nom de Monsieur Abdelwahad Radi, Président de l'Union interparlementaire, je voudrais souhaiter la bienvenue à vous toutes et à vous tous à la Maison des Parlements qui servira de cadre pendant deux jours à notre atelier sur le *Renforcement du rôle des parlementaires à la mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel*.

Je voudrais vous remercier d'avoir répondu à l'invitation de l'UIP et du Commonwealth pour débattre de notre implication, nous représentants du peuple, dans l'ensemble du processus de l'examen périodique universel, et plus spécifiquement dans la mise en œuvre de ses recommandations. Mes remerciements vont également à l'endroit de l'équipe du Secrétariat du Commonwealth qui depuis 5 mois environ a démontré une coopération appréciable avec l'équipe du Secrétariat de l'UIP.

Mesdames, Messieurs,

Facteur déterminant à l'existence et à la consolidation de l'état de droit l'importance de la question des droits de l'homme n'est plus à démontrer. Par conséquent les nombreux défis y relatifs auxquels nous sommes tous confrontés nous exhortent, en tant qu'élus de la nation, à une vigilance constamment renouvelée pour répondre aux attentes et aux aspirations légitimes de nos populations. Notre mission de parlementaire et les prérogatives qui y sont rattachées nous permettent en effet de nous saisir des droits de l'homme et d'en faire l'une des priorités de nos actions. La domestication des normes internationales et régionales relatives aux droits de l'homme, l'affectation de ressources suffisantes pour la mise en œuvre des programmes et politiques qui y sont définies et le suivi de leur exécution par le pouvoir exécutif sont autant d'actions qui relèvent de notre compétence.

Je prends la mesure des difficultés inhérentes à ce défi dont je suis consciente des implications. Les informations nous font parfois défaut et nous manquons souvent des moyens tant financiers, matériels qu'humains pour faire face aux nombreuses demandes et implications en matière des droits de l'homme.

Nonobstant ces nombreux obstacles, et compte tenu de son aspect transversal, la promotion des droits de l'homme doit occuper une place de choix dans notre agenda parlementaire.

Eu égard à cet impératif, nous devrions saisir toutes les opportunités devant nous aider à relever ces défis.

Dans cette optique, l'Union interparlementaire, l'organisation internationale des parlements nationaux, apporte une contribution substantielle à ses membres. Depuis environ une vingtaine d'années, l'UIP les encourage à mieux s'impliquer dans la gestion des droits de l'homme. Elle veille à ce que les parlements partout dans le monde s'acquittent efficacement de leurs fonctions constitutionnelles. Cet engagement de l'UIP s'est accru à la faveur du séminaire à l'intention des présidents et membres des instances parlementaires des droits de l'homme sur le thème *Renforcer le Parlement en tant que gardien des droits de l'homme : rôle des instances parlementaires des droits de l'homme* tenu du 15 au 17 mars 2004 à Genève. L'un des principaux enseignements de cette rencontre demeure le rôle central voire fédérateur que doit jouer le Parlement dans la promotion et le respect des droits de l'homme. A cette fin, et considérant l'importance que revêt cette question, il a été relevé la nécessité pour le Parlement de disposer d'une commission parlementaire spécifiquement chargée des droits de l'homme pour une meilleure prise en compte de cette problématique. .

Dans la même perspective, il a été recommandé qu'il se mette à l'avant-garde des initiatives devant contribuer à une meilleure articulation des stratégies de promotion des droits de l'homme à travers la collaboration avec tous les acteurs impliqués dans la gestion de cette question.

Instruite de cet enseignement, l'UIP a multiplié des initiatives en vue de permettre au Parlement de répondre aux exigences inhérentes à cette nécessité. Elle a ainsi produit un guide sur les droits de l'homme à l'usage des parlementaires. Elle a également mené des campagnes de sensibilisation à l'intention des parlementaires à travers des séminaires sur les deux pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et des thèmes spécifiques y relatifs.

Fermement engagée à accompagner ses membres à relever les défis liés à cette question, l'UIP a inscrit la protection et la promotion des droits de l'homme, notamment le renforcement des capacités du Parlement en la matière, dans sa stratégie quinquennale. Conçue pour fixer un cap au développement de l'UIP sur les cinq prochaines années, cette stratégie est composée de trois orientations :

- De meilleurs parlements pour des démocraties plus fortes ;
- Une implication accrue des parlements dans la sphère internationale ;
- Faire de l'UIP un instrument plus efficace de la coopération parlementaire.

En phase avec la réalité socio-politique faite de nouvelles exigences en matière des droits de l'homme, l'UIP a raffermi la coopération de longue durée qu'elle a initiée avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au début des années 1990. L'indissociabilité des droits de l'homme à une démocratie dynamique et consolidée requiert en effet une expertise et des connaissances spécifiques dans le processus de dynamisation des capacités parlementaires en matière des droits de l'homme. Définie sous plusieurs axes, cette collaboration s'est matérialisée notamment par:

L'implication des parlements dans les travaux des organes de traités relatifs aux droits de l'homme illustrée à travers :

- le Projet sur l'implication du Parlement dans le travail des organes de traités dans les parlements d'Afrique francophone qui a donné lieu à des actions concrètes. Les résultats encourageants enregistrés ont démontré la nécessité pour le Parlement de s'approprier la question des droits de l'homme en vue d'une meilleure gestion et d'entretenir, à cette fin, une

- collaboration resserrée avec les organes de traités et les autres acteurs tels que la société civile et les organisations non-gouvernementales ;
- la coopération avec le Comité des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Cette collaboration offre un soutien à la stratégie de l'UIP sur l'égalité du genre tout en donnant aux femmes parlementaires les outils et les connaissances nécessaires à la promotion de la femme. Je crois qu'une présentation y est programmée au cours de cet atelier.

La coopération avec le Conseil des Nations Unies relatives aux droits de l'homme en vue d'assurer la participation du Parlement à l'Examen périodique universel (EPU) créé en 2006, qui, comme vous le savez, complète les mécanismes onusiens de promotion des droits de l'homme.

Mesdames et Messieurs,

Pour plusieurs raisons, le Parlement est complètement absent de ce processus comme il l'est des travaux des organes de traités relatifs aux droits de l'homme. Une étude menée par l'UIP en 2010 a confirmé cette absence qui, à bien des égards, est injustifiable et préjudiciable aux attentes des populations que nous représentons et dont nous sommes censés garantir les intérêts et défendre les droits.

Cette absence est d'autant plus paradoxale que la plupart des recommandations de ces mécanismes onusiens concernent l'aménagement ou le réaménagement du cadre juridique comme moyen de répondre aux préoccupations relevées lors de l'examen des rapports nationaux et d'assurer une réelle promotion des droits de l'homme. Ce rôle, nous le savons tous, revient aux parlementaires que nous sommes, comptables des actions pour le bien-être des populations de qui nous détenons nos mandats.

L'atelier qui nous rassemble aujourd'hui – témoignage et instrument de l'engagement de l'UIP – constitue une nouvelle opportunité devant permettre aux parlementaires de mieux cerner la nécessité de leur implication dans le processus de l'Examen périodique universel surtout dans la mise en œuvre de ses recommandations.

Les échanges d'expériences, l'enseignement des experts/consultants en droits de l'homme nous démontreront que le Parlement n'est pas et ne devrait pas être un acteur de second plan dans les travaux des mécanismes des droits de l'homme de manière générale, et surtout de l'Examen périodique universel.

Je voudrais formuler le vœu de plein succès à vos travaux et que de vos débats fructueux émergent des orientations dont pourront s'inspirer les parlementaires, surtout ceux dont les pays présenteront les rapports nationaux en 2013 et 2014, dans le cadre du second cycle de l'Examen périodique universel.

Au nom du Président de l'UIP, je déclare ouvert l'atelier sur le *Renforcement du rôle des parlementaires dans la mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel*.

Je vous remercie.

Genève, 12 novembre 2012